

RESOLUTION

relative au schéma directeur du réseau sur rail

Séance du 28 février 2019

Vu la lettre du Département des infrastructures du 21 décembre 2018 concernant la consultation relative à la mise à jour de la loi sur le réseau de transports publics et du schéma directeur du réseau sur rail ;

Vu l'enquête publique se déroulant en parallèle de la consultation ;

Vu l'article 29, al. 3 et l'article 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire, séance du 6 février 2019 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

Décide

par 25 oui, 4 non, 4 abstentions

de préavis favorablement/~~défavorablement~~ le schéma directeur du réseau sur rail, avec les remarques suivantes :

1. Il serait souhaitable que, dans le projet de loi, il soit précisé que toutes les nouvelles lignes ou extensions des lignes existantes en transports en commun soient réalisées systématiquement avec la technologie TOSA et non pas au cas par cas.
2. La Ville de Lancy soutient le développement du rail au niveau cantonal et plus particulièrement dans la région du sud-ouest du canton, ainsi que des mesures de mobilité en adéquation avec la construction des nouveaux quartiers.
3. Elle soutient pleinement la diamétrale ferroviaire de Lancy Pont-Rouge à Bernex, via les Cherpines, pour autant qu'elle soit réalisée en souterrain et que la mise en service de la prolongation du Léman Express sur cet axe puisse être réalisée aussi rapidement que possible, idéalement pour 2030.
4. La subvention cantonale à hauteur d'un maximum de 50 % pour les travaux de réaménagement des chaussées impactées par la mise en place d'un transport ferroviaire devrait s'appliquer sur la totalité du domaine public communal concerné et ne pas se limiter au périmètre de la chaussée, soit de bordures à bordures y compris le coût de celles, incluant les autres espaces publics (trottoir, placette, ...).